

Délibération n° 2019-238

OBJET : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-2 DU BUDGET ANNEXE "PÉPINIÈRES"

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	64
Présents et représentés	:	69
Votants	:	69

Le mercredi 9 octobre 2019, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le jeudi 3 octobre 2019, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
M. Téli-Justin	GNADRE	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Véronique	FRANCOIS	Commune d'Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean	HAVEL	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Françoise	MARHUENDA	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Hervé	LEFORT	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2019-238

Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau
Madame Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
M. Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Madame Dominique	LEGOFF	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Vincent	HULIN	Commune de Verrières-le-buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Geneviève BESSE donne pouvoir à Madame Véronique FRANCOIS
 Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à Mme. Françoise MARHUENDA
 M. Babacar FALL donne pouvoir à M. Paul LORIDANT
 Monsieur Jérémy MARTIN donne pouvoir à Mme. Sandrine GELOT
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD

DELEGUES ABSENTS

M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
Mme. Ouïam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre OLLIER

Objet : VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2019-2 DU BUDGET ANNEXE "PÉPINIÈRES"

Le Conseil Communautaire,
Sur rapport de M. Nicolas SAMSOEN.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU la délibération n°2019-6 du Conseil communautaire du 20 février 2019 portant approbation du Budget primitif 2019 du budget annexe « Pépinières » ;

VU la délibération n°2019-105 du Conseil communautaire du 17 avril 2019 portant approbation de la Décision modificative n°2019-1 du budget annexe « Pépinières » ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'ajuster les prévisions budgétaires ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°4 « Finances, Schéma de mutualisation, Ressources Humaines, Services aux petites communes » du 12 septembre 2019 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. DECIDE de porter au Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération les mouvements tels qu'ils sont récapitulés dans les tableaux suivants :

Délibération n° 2019-238

FONCTIONNEMENT						
Chapitre		BP 2019	DM1	DM2	RAR 2018	Total budgété
011	Charges à caractère général	667 858,96	-123 500,00			544 358,96
012	Charges de personnel et frais assimilés	99 893,00				99 893,00
65	Autres charges de gestion courante	75 000,00	100,00			75 100,00
66	Charges financières	1 500,00				1 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	3 000,00	1 006,00		4 006,00
023	Virement à la section d'investissement	4 449,43		3 200,00		7 649,43
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 050,57				34 050,57
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		882 751,96	-120 400,00	4 206,00	0,00	766 557,96
013	Atténuations de charges	23 950,00				23 950,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	74 500,00				74 500,00
75	Autres produits de gestion courante	784 301,96	-208 922,58			575 379,38
77	produits exceptionnels	0,00	0,00	1 006,00		1 006,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00		3 200,00		3 200,00
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	88 522,58			88 522,58
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		882 751,96	-120 400,00	4 206,00	0,00	766 557,96
INVESTISSEMENT						
Chapitre		BP 2019	DM1	DM2	RAR 2018	Total budgété
16	Emprunts et dettes assimilées	36 000,00			3 421,92	39 421,92
21	Immobilisations corporelles	0,00	53 208,41	-1 845,00	2 333,34	53 696,75
27	Autres immobilisations financières	0,00		1 845,00		1 845,00
23	Immobilisations en cours	2 500,00			21 808,32	24 308,32
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0,00		3 200,00		3 200,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		38 500,00	53 208,41	3 200,00	27 563,58	122 471,99
13	Subventions d'investissement reçues				78 900,00	78 900,00
021	Virement de la section de fonctionnement	4 449,43		3 200,00		7 649,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 050,57				34 050,57
001	Résultat d'investissement reporté		1 871,99			1 871,99
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		38 500,00	1 871,99	3 200,00	78 900,00	122 471,99

Délibération n° 2019-238

2. ADOPTE par chapitre la Décision modificative n°2019-2 du Budget annexe des pépinières d'entreprises de la Communauté d'agglomération.

Fait et délibéré le mercredi 9 octobre 2019
Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



ADOPTÉE par (69 VOIX)

69 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, M. Téli-Justin GNADRE, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Patricia VINCENT, Madame Véronique FRANCOIS, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, M. Jean HAVEL, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, M. Paul LORIDANT, M. Hervé LEFORT, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN, Monsieur Jérémy MARTIN, Mme. Florence LORTON, Madame Catherine GAILLARD, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Stéphane BAZILE, M. François HILLION, Monsieur François Guy TRÉBULLE, Madame Dominique LEGOFF, M. Gérard

Délibération n° 2019-238

DOSSMANN, Monsieur Vincent HULIN, M. Dominique FONTENAILLE , M.
Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232

Date AR Préfecture :

- Affichée / Publiée le *16/10/2019*

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
091-200056232-20191009-lmc127036-DE
Date de télétransmission : 16/10/2019
Date de réception préfecture : 16/10/2019